

AR Prefecture

005-210501078-20250324-28_2025-DE

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Délibération n°28-2025

COMMUNE DE PUY SAINT ANDRE
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MARS 2025**

Effectif légal : 11

Nombre

De conseillers en exercice : 09 de présents : 08 de votants : 09 date de convocation : 17/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-quatre mars à seize heures les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de PUY SAINT ANDRE se sont réunis en mairie, salle du conseil municipal après convocation, sous la Présidence d'Estelle ARNAUD.

Présents : ARNAUD Estelle, PROUVE Alain, LEROY Pierre, CAMUS Michel, SENNERY Pierre, JALADE Véronique, CHARDRONNET Luc, KOLLER Pascale,

Absents représentés : POINSONNET Bertrand donne procuration à JALADE Véronique

Absent non représenté :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Luc CHARDRONNET est désigné comme secrétaire de séance.

Objet : FINANCES

PROGRAMME AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU POTABLE

Commande de travaux : Changement de portes d'ouvrage d'eau potable et mise en place de serrures sécurisées

Rapporteur : Michel CAMUS

Considérant la mise à jour du schéma directeur en cours de finalisation ;

Considérant la synthèse des aménagements préconisés dans le rapport d'étude du schéma directeur ;

Considérant le code de la santé publique qui impose des limites de qualités bactériologiques et physicochimiques à ne pas dépasser pour les eaux brutes, produites et distribuer ;

Considérant la nécessité d'éviter les risques de dégradation de la qualité de l'eau ;

Il est envisagé de reprendre l'accès de certains ouvrages d'eau potable par le remplacement de portes sur un captage, la chambre de réunion, de brises charges

La collectivité a sollicité une aide financière pour l'opération sur l'amélioration de la qualité de l'eau, le département et l'agence de l'eau ont attribué 50% de subvention.

En vertu du principe du « in house » propre aux sociétés publiques locales, chaque actionnaire peut recourir à la SPL ESHD directement, cependant, le SPL reste soumise au code des marchés publics ;

La SPL ESHD a établi un devis pour cette prestation qui s'élève à 14 129.70€ HT soit 16 955.64€ TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Autorise Mme le Maire à signer le devis avec le SPL ESHD d'un montant de 14 129.70€ HT soit 16 955.64€ TTC.

Autorise Mme le Maire à régler la dépense ;

AR Prefecture

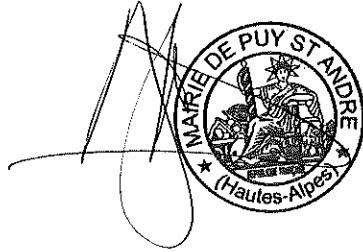
005-210501078-20250324-28_2025-DE

Reçu le 26/03/2025

Publié le 26/03/2025

~~Dit que les crédits sont prévus au budget eau ;~~

Autorise Madame Le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.



Mme Le Maire
ARNAUD Estelle

CHARDRONNET Luc

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits

Pour copie conforme,

Certifié exécutoire,

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 26 mars 2025

De la publication sur le site de la Mairie le 26 mars 2025

Conformément aux articles de R.421.1 à R.421.7 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, et/ou de sa notification, d'un recours par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Dans le même délai, un recours gracieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite

Mairie de Puy Saint André - 644 route du Canal - LE CHEF LIEU - 05100 PUY SAINT ANDRE

-mairie@puysaintandre.fr - 04 92 20 24 26 site : www.puysaintandre.fr